

REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

PORTO-NOVO, le 8 Août 1963.

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
=====

DECRET N° 351 /PR/SGG.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 62/PR du 13 Février 1962 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

D E C R E T E :  
-----

ARTICLE 1er. - Monsieur Michel AKEUANNENCU, Ministre de l'Éducation Nationale et de la Culture, est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères, pendant l'absence du Dr Emile-Berlin SINSOU.

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

AMPLIATIONS :  
PR 15  
SGG 4  
Ministres 13  
MAE 1  
MENC 1  
JORD 1

Hubert MACA.-